

# Sécuriser les actes administratifs et prévenir les risques contentieux

**Public :** Services juridiques. Directions administratives. Cadres territoriaux. Secrétaires généraux. Responsables de services. Agents chargés de la rédaction ou du suivi des actes administratifs.

**Prérequis :** Une première connaissance du fonctionnement administratif est recommandée.

**Durée :** 2 jours (14 heures).

**Objectifs :** À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier les risques juridiques liés aux actes administratifs
- Sécuriser les procédures administratives
- Prévenir les irrégularités et contentieux
- Mettre en œuvre les bonnes pratiques de contrôle interne
- Renforcer la conformité des décisions administratives

## Programme :

---

### Comprendre les risques juridiques des collectivités

- Les différents types de contentieux administratifs
- Les responsabilités des collectivités
- Les conséquences des irrégularités

### Identifier les causes fréquentes d'irrégularité

- Défauts de compétence
- Vices de forme et de procédure
- Défauts de motivation
- Erreurs de rédaction
- Non-respect des délais et formalités

### Sécuriser les actes administratifs

- Vérifier la légalité des décisions
- Contrôler les mentions obligatoires
- Formaliser les procédures internes
- Mettre en place des outils de contrôle

### Prévenir les contentieux

- Identifier les situations à risque

- Anticiper les contestations
- Renforcer la traçabilité des décisions
- Améliorer la qualité rédactionnelle des actes

#### **Gérer les relations avec le contrôle de légalité**

- Comprendre les attentes du contrôle
- Préparer les documents
- Corriger les irrégularités

#### **Études de cas pratiques**

- Analyse d'actes administratifs
- Identification des risques
- Exercices de sécurisation juridique

#### **Méthodes pédagogiques :**

- Apports réglementaires et méthodologiques
- Études de cas
- Analyse de situations concrètes
- Exercices pratiques
- Échanges d'expérience

#### **Modalités d'inscription :**

L'inscription est validée par un entretien téléphonique ou physique.

#### **Modalités d'évaluation :**

Auto-positionnement initial et final

Exercices pratiques tout au long de la formation

Questionnaire de validation des acquis